



Canadian Council of Technicians and Technologists  
Conseil canadien des techniciens et technologues

295 – 1101 Prince of Wales Drive  
Ottawa ON K2C 3W7

Tel (613) 238-8123  
Fax (613) 238-8822  
www.cctt.ca

Décembre 2010

Communiqué du CCTT

État de la situation du CCTT

Nous savons maintenant tous que nos confrères de l'ASTTBC, de l'ASET, de la SASST et de l'OACETT ont quitté le CCTT. Ce désistement est devenu officiel le 18 septembre 2010, soit juste avant le début de l'assemblée générale annuelle du CCTT à St. John's, Terre-Neuve. C'est à cette date que l'avis de désistement de 160 jours requis par nos statuts avait pris fin.

Deux questions évidentes se posent : comment cette situation est-elle survenue et qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir du CCTT? Ce communiqué offre la perspective du CCTT sur ces questions. Les vues des associations qui se sont désistées sont présentées sur leurs sites Web respectifs.

L'année précédente, nous avons investi beaucoup de temps et d'argent pour un examen de la gouvernance opérationnelle du CCTT. À l'issue de cet examen, il a été convenu d'adopter un nouveau modèle de gouvernance qui a été approuvé et mis en œuvre par le CCTT. Malgré cet exercice, trois importants membres provinciaux (Colombie-Britannique, Alberta et Ontario) sont restés insatisfaits du CCTT et du concept d'une fédération nationale forte pour représenter les techniciens et les technologues. Selon ces membres, ce sont les associations provinciales individuelles qui sont le mieux placées pour représenter les membres de la profession.

La question a été dramatiquement illustrée par le désaccord sur la meilleure manière de protéger les désignations professionnelles. Le CCTT considérait qu'une stratégie nationale uniforme et robuste constituait la meilleure approche, tandis que les membres qui se sont désistés avançaient que les réglementations provinciales suffisaient.

Ce désaccord a entraîné une poursuite en justice par Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick contre la Colombie-Britannique sur la désignation P.Tech. Sept ans plus tôt, cette désignation avait été proposée comme norme nationale et avait été adoptée par l'AETTNL et NBSCETT. La désignation devait aussi être enregistrée par le CCTT, mais la Colombie-Britannique l'a enregistrée en premier (bien qu'elle ne l'ait pas utilisée), ce qui a empêché son enregistrement national. Malgré des années de discussions, la Colombie-Britannique n'a cédé la désignation qu'après que l'action en justice a été entreprise.

Bien que cette question n'était aucunement liée au CCTT, elle a été citée comme une raison majeure pour le désistement de l'ASTTBC.

Il semble aussi y avoir des raisons plus subtiles en jeu ici. Par exemple, il y a la question du jeu de puissances. Alors que les plus grandes provinces procurent la part du lion des revenus du CCTT, elles ont la même voix dans les affaires de la fédération que les provinces membres plus petites du CCTT. Il semble que ces plus grandes provinces n'étaient pas à l'aise avec cette situation.

Qu'en est-il de l'avenir?

Le CCTT respectera toujours un principe fondamental : aucun technicien ou technologue agréé ne souffrira d'un manque de services pendant cette période et au-delà. Selon ce même principe, les travaux du Conseil des registraires, qui représente toutes les provinces, se poursuivront. Tous les registraires ont toujours accès à la Base des données des qualifications internationales (BDQI), et la Semaine nationale de la technologie se poursuivra. Les travaux du Bureau canadien d'agrément de la technologie (BCAT) ne seront pas affectés, et des mesures sont mises en place pour permettre à toutes les provinces de nommer des représentants au BCAT. Les bourses d'études et les prix, comme le Prix de réalisation national, seront toujours offerts à des personnes méritoires partout au pays.

Le CCTT demeure une entité constituée et continue d'être le porte-parole des techniciens et des technologues au Canada. Nous entretenons d'excellentes relations avec le gouvernement fédéral et nous continuons de promouvoir la profession à ce niveau.

Le Canada est unique sur la scène internationale en ce que les techniciens et les technologues sont auto-représentés et ne sont pas inclus dans des associations d'ingénieurs. En tant qu'organisation nationale, le CCTT est et demeurera le signataire d'accords de mobilité internationaux pour les techniciens et les technologues.

Les associations provinciales qui sont restées membres sont déterminées à s'assurer que le CCTT reste une association forte, et elles expriment cette détermination par un soutien financier concret.

Pour sa part, le CCTT est résolu à « bien faire en faisant du bien ». Nous continuons de rechercher, avec succès, du financement auprès du gouvernement fédéral pour des programmes qui encouragent les jeunes à considérer une carrière dans le secteur de la technologie. De plus, nos travaux et nos initiatives visant à accroître la main-d'œuvre qualifiée au Canada se poursuivent au même rythme.

Enfin, le CCTT n'a pas abandonné le dialogue avec les associations provinciales qui se sont désistées. C'est ce dialogue continu qui facilitera une compréhension mutuelle en vue de la réunification de notre fédération.



Barry Tucker, P.Tech  
Président du conseil du CCTT



Yaroslav Zajac  
Directeur général du CCTT